

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**15 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

06 Octobre 2022

Délibération n°**2022.10.56****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

AVENANT AU CONTRAT GARANTIES FINANCIERES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'arrêté préfectoral n° BCTE 2018/147 en date du 26 Décembre 2018 « portant autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou sur le territoire de la Commune de Monistrol-sur-Loire et exploitée par le Syndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SYMPTTOM) » impose à ce dernier de produire une garantie financière.

La garantie financière actuelle concernant le site de Monistrol sur Loire et conclue avec la compagnie d'assurance CHUBB prévoit une base de 1 535 192,75 € pour un coût annuel de 4 605,58 € environ approuvée par délibération n° 2022-03-07.

Depuis l'élargissement du territoire syndical, le SYMPTTOM a en charge les sites d'enfouissements de ses adhérents dont celui du SICTOM Entre Monts et Vallées situé à Tence. La garantie financière de ce dernier est arrivée à échéance. Il y a lieu d'élargir le contrat de garantie financière du SYMPTTOM pour y inclure ce site.

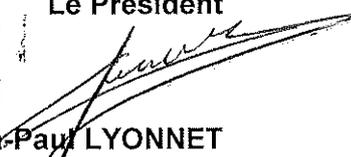
La compagnie d'assurance CHUBB propose un avenant pour augmenter la garantie maximum de 2 à 2.5 millions d'euros et de couvrir le site de Tence.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à signer tout avenant ou modification de contrat pour la prestation de garantie financière des sites d'enfouissement du SYMPTTOM et d'engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tel : 04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET